

Projet de rénovation urbaine dite « Quartier du Centre » à LA ROCHE-EN-ARDENNE

Brève description du projet

<u>Projet</u> :	réaménagement et restructuration de la Ville déjà entamés au travers des divers travaux en cours d'étude et de réalisation
<u>Localisation</u> :	centre urbain de La Roche-en-Ardenne, quartier de « Clérue » quartier du « Bronze », quartier de « Rompré »
<u>Demandeur</u> :	La Roche-en-Ardenne
<u>Auteur de projet</u> :	IDELUX - IMPACT sprl

Contexte de l'avis

<u>Date de réception du dossier</u> :	14 juin 2017
<u>Référence légale</u> :	article 4 de l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 février 2013
<u>Portée de l'avis</u> :	Projet de rénovation urbaine

AVIS

La CRAT émet un avis favorable sur le périmètre et le projet d'opération de rénovation urbaine « Quartier du Centre » à LA ROCHE-EN-ARDENNE.

La Commission constate que le centre de La Roche-en-Ardenne est caractérisé par une centralité peu présente, un manque de relation avec l'Ourthe ainsi qu'une absence de structuration des espaces publics. Celui-ci présente néanmoins de nombreux atouts notamment de par sa situation géographique, son implantation le long de l'Ourthe et en contrefort du château féodal et de par également sa mixité fonctionnelle.

Ce projet d'opération vise à renforcer l'attractivité du centre notamment par la dynamisation du logement, du commerce et de l'attractivité touristique.

La CRAT estime que le périmètre défini, ciblé sur le centre urbain de La Roche, est pertinent, cohérent et traduit bien l'approche globale envisagée par l'opération de rénovation urbaine.

Concernant le dossier de rénovation urbaine, la CRAT considère que celui-ci est de bonne qualité. Elle salue la dynamique de la Commission de rénovation de quartier et l'importance qui a été donnée à cette Commission par la commune.

Au niveau des fiches-projets, la CRAT estime que les projets sont cohérents et ont été réfléchis afin d'être adaptés à l'échelle du périmètre. Elle salue l'initiative de réaliser un accès aux étages des commerces situés le long de la promenade des remparts afin d'y permettre leur occupation par du logement.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,
Président